



Présidence : Ukraine

960^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 11 juillet 2013

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 heures

2. Président : Ambassadeur I. Prokopchuk

Le Président, au nom du Conseil permanent, a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Italie auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Vittorio Rocco di Torrepadula.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE
POUR LES MINORITÉS NATIONALES**

Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCNM.GAL/1/13 OSCE+), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/667/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/661/13), Fédération de Russie (PC.DEL/676/13 OSCE+), Canada (également au nom de l'Islande et du Liechtenstein) (PC.DEL/679/13 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/683/13 OSCE+), Suisse (PC.DEL/665/13), Royaume-Uni, Kirghizistan (PC.DEL/666/13 OSCE+), Turkménistan, Géorgie (PC.DEL/682/13), Moldavie (PC.DEL/671/13 OSCE+), ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/675/13), Saint-Siège, Lettonie, Azerbaïdjan, Turquie, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Serbie (PC.DEL/672/13 OSCE+), Arménie, Directeur du Bureau du Secrétaire général, Norvège (PC.DEL/673/13), Président

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RECOMMANDATION
RELATIVE À LA NOMINATION DU HAUT
COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES
MINORITÉS NATIONALES

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1086 (PC.DEC/1086) sur la recommandation relative à la nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Réponse à une déclaration sur la xénophobie, l'antisémitisme et le néonazisme dans l'espace de l'OSCE faite par la Fédération de Russie à la 959^e séance du Conseil permanent* : France (PC.DEL/680/13)
- b) *Réponses à une déclaration sur les manifestations contre le mariage entre personnes du même sexe dans l'espace de l'OSCE faite par la Fédération de Russie à la 959^e séance du Conseil permanent* : France (PC.DEL/681/13), Norvège (PC.DEL/674/13)
- c) *Dix-huitième anniversaire du massacre de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine)* : Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/669/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/662/13), Fédération de Russie (PC.DEL/678/13), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/664/13)
- d) *Quarantième anniversaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, célébré le 7 juillet 2013* : Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/668/13), Président
- e) *Sécurité des journalistes dans l'espace de l'OSCE* : Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie,

souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/670/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/663/13), Fédération de Russie (PC.DEL/677/13 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/100/13) : Président*
- b) *Visite du Président en exercice en Azerbaïdjan, les 8 et 9 juillet 2013 : Président (CIO.GAL/100/13)*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/130/13 OSCE+) : Directeur du Bureau du Secrétaire général*
- b) *Groupe de travail sur la facilitation par l'OSCE des élections municipales dans les municipalités du nord du Kosovo, réuni à Bruxelles les 3 et 4 juillet 2013 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/130/13 OSCE+)*
- c) *Appel à la proposition de candidatures pour le poste de juriste au Secrétariat : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/130/13 OSCE+)*
- d) *Invitation à participer à une enquête en ligne sur l'École des cadres pour la gestion des frontières : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/130/13 OSCE+)*

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Déclaration conjointe des Présidents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie sur un nouveau domaine de coopération en matière de renforcement de la confiance : États-Unis d'Amérique*
- b) *Annonce de la réunion du Groupe de travail informel créé par la Décision n° 1039 du Conseil permanent, prévue les 17 et 18 juillet 2013 : États-Unis d'Amérique*
- c) *Adieux au Représentant permanent du Danemark auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur T. Brylle : Président, Danemark*
- d) *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à l'état de droit dans la promotion et la protection des droits de l'homme, prévue à Vienne les 11 et 12 juillet 2013 : Président*

- e) *Conférence sur la prévention du commerce illicite de drogues sur l'Internet, prévue à Vienne les 25 et 26 juillet 2013 : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 18 juillet 2013 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1086

11 July 2013

FRENCH

Original: ENGLISH

960^e séance plénière

Journal n° 960 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1086
RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION DU HAUT
COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES MINORITÉS NATIONALES

Le Conseil permanent,

Rappelant la décision de créer un poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales prise au Sommet de la CSCE tenu à Helsinki en 1992,

Considérant que, conformément à la Décision n° 2/10 du Conseil ministériel, le mandat de M. Knut Vollebaek en tant que Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales prendra fin le 19 août 2013,

Exprimant sa gratitude au Haut Commissaire sortant de l'OSCE pour les minorités nationales, M. Knut Vollebaek, pour sa contribution à l'œuvre de l'OSCE et au développement des activités de l'Organisation,

1. Prie le Président du Conseil permanent de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, tel qu'il figure dans le document MC.DD/2/13 du 9 juillet 2013 ;
2. Recommande au Conseil ministériel d'adopter cette décision dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite prenant fin le 17 juillet 2013 à midi HEC.